

# Argancy

## Cap 2020

Avril 2016 N°83

A la une

### « Argancy - mômes » le journal des enfants

Dans le cadre des activités périscolaires, plusieurs enfants de CE2 et CM1 ont participé à une animation originale consacrée au journalisme et à la presse. Au cours de 9 séances de travail, ils ont élaboré leur propre journal « Argancy mômes ». Lundi 21 mars 2016, ils ont eu la joie de recevoir les exemplaires imprimés. Félicitations !



On ne se baigne jamais deux fois dans la même rivière.  
Tout s'écoule, tout est devenir, rien n'est permanent...  
L'avenir est ouvert !

HERACLITE (544-480 avant JC)



Pour illustrer le propos de ce philosophe de l'antiquité grecque, j'ai retenu une image de la Moselle qui pour moi constitue l'un des éléments de l'ADN de notre village.

Comme beaucoup d'entre vous, je profite de notre environnement privilégié, depuis de très nombreuses années.

Ce vécu-là m'incite à revenir sur le passé de notre village qui, jamais clos, continue à se poursuivre :

- pour mesurer le changement de nos modes de vie et,
- pour envisager quelques perspectives d'évolution en matière d'urbanisme.

Ces perspectives tiennent compte des souhaits de notre équipe municipale et des préconisations des schémas directeurs, qui à plus large échelle, influencent notre développement.

## Les « temps d'avant », hier !

C'était l'époque – dans les années 1960 - où nous allions chercher notre lait à la ferme et où l'apprentissage de la natation se faisait dans la Moselle.

L'hiver était souvent très froid et la rivière se traversait sur des patins à glace.

Il y avait une école pour les filles (qui apprenaient aussi la couture dans la véranda du couvent) et une autre pour les garçons.

Sur les coteaux, on récoltait du raisin qui permettait de fabriquer une horrible « piquette ». Mon voisin me gratifiait d'un excellent jus pressé dans sa cave, avant qu'il ne soit fermenté.

Les voitures étaient rares et le stationnement ne posait pas de problème puisque de nombreux emplacements étaient à cette époque réservés pour entreposer les « tas de fumier » des habitants qui élevaient encore leurs animaux de basse-cour. D'ailleurs, quelques volailles se promenaient tranquillement dans les rues et il arrivait encore qu'on tue le cochon sur le trottoir avant de le transformer, pour le grand plaisir des voisins, en chair à saucisses.

Tout cela ressemble à une image ancienne, quelque peu défraîchie ! D'ailleurs, même l'autoroute n'existait pas ! Mais certains d'entre vous y reconnaîtront peut-être la

couleur de leur enfance et si je l'ai retenue, c'est pour illustrer le chemin parcouru.

Argancy a changé bien sûr ; la commune s'est développée pour être aujourd'hui l'une de celles qui sont les plus attractives du pays messin.

Les élus qui m'ont précédée, comme tous les acteurs associatifs qui ont forgé cet esprit de communauté, ont participé à la construction de ce riche patrimoine.

Aujourd'hui, dans un monde où c'est la vitesse du changement qui nous marque, chacun constate l'illusion de la permanence.

Alors dans ce contexte, comment se projeter dans les prochaines années ?

C'est une question éternelle, bien sûr ! De surcroît, la réponse est le plus souvent erronée... Néanmoins, il existe des formes administratives qui nous contraignent et qui vous seront soumises dans les prochains mois.

## Les perspectives de notre développement

Aujourd'hui, l'horizon de réflexion se situe en fonction des groupes de travail, jusqu'à 2030.

Les idées qui nous animent sont celles déjà évoquées dans notre programme, comme notamment « l'accompagnement d'une évolution modérée de la population » autour de 1350 habitants.

Il reste à étudier la forme de cet objectif.

Longtemps, partout en France, sans se préoccuper des moyens de transport, puisque la voiture était reine, les constructions se sont « étalées », quelquefois très loin des infrastructures et des services.

La situation géographique d'Argancy et la facilité d'accès à ces équipements constituent l'une des forces majeures de notre commune.

C'est un des éléments de notre attractivité, qu'il convient de renforcer et d'adapter à la nouvelle structure des familles (maintenant moins importantes et souvent recomposées).

Et les questions qui se posent sont nombreuses :

- Comment améliorer le parc ancien et combler les « dents creuses » qui polluent l'esthétique de nos villages ?
- Comment aider les propriétaires à valoriser leur patrimoine immobilier, en modernisant le parc ancien pour valoriser les nombreuses architectures qualifiées de « remarquables » ?

- Comment proposer des tailles de logements qui répondent au besoin de la population d'aujourd'hui (logements de petite taille pour les jeunes, les seniors, les handicapés et les familles monoparentales) ?
- Comment intégrer un parc social qui respecte l'harmonie du village ?
- Comment développer une offre en accession à un niveau de prix abordable ?

Les débats ont démarré dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols (POS) qui se transformera en plan local d'urbanisme (PLU).

Les objectifs sont clairs :

- Le soutien des forces économiques locales, qu'il s'agisse des artisans, des commerces, des services ou des exploitations agricoles.

- La préservation et l'amélioration des composantes du cadre de vie des habitants, et notamment : améliorer l'habitat existant, améliorer l'environnement et préserver le paysage et le patrimoine naturel (particulièrement la trame verte).

Sur toutes ces questions et toutes celles que vous pourriez vous poser, la prochaine concertation vous invitera à participer, nombreux, au débat, car un projet de territoire doit, pour être réussi, être mené avec ses habitants.

Danielle Reymond  
Conseillère municipale

## Sommaire

Edito	2	Accueil périscolaire	25
Conseils municipaux	4	• Les activités	
• Conseil municipal du 22 janvier 2016		• Centre aéré de printemps	
• Conseil municipal du 26 février 2016		• Visite du Républicain Lorrain	
Travaux	9	Bibliothèque	27
Vivre à Argancy	10	• Les activités	
• Voeux au personnel communal		• L'heure du bilan	
• Noël sur la place		• Enquête de satisfaction	
• Inauguration du Passage Abbé Antoine Nicolas		Police municipale	30
• Le puits du Sacré-Coeur		• Les 20 ans de la police municipale	
• Voeux à la population		• Les problèmes de stationnement	
• Concert du Nouvel An		• Vol à la fausse qualité	
• Galette des rois		A savoir	32
• Voeux en maison de retraite		• La propreté dans le village	
• Formation aux premiers secours		• Réagir en cas d'attaque terroriste	
• Nettoyage de printemps		Découverte	34
• Cérémonie de bienvenue		• Tennis-Club d'Argancy	
• Remise des médailles du travail		Environnement	35
• Remise des prix des maisons fleuries		• L'essaimage des abeilles	
• Maisons fleuries 2016		Expression libre	35
• Marché artisanal et troc aux plantes		• Hommage au grand arbre de Rugby	
• Visite des jardins dans les Vosges		Rives de Moselle	36
Groupe scolaire	22	• Vélo gourmand	
• La magie de Noël		Urbanisme	38
• Des nichoirs pour les oiseaux		• Déclarations de travaux et permis de construire	
• Le ski à l'école maternelle		Etat-civil	39
• L'épiphanie			
Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz	24		

# Conseil municipal / 22 janvier 2016

## Redevance pour occupation du domaine public par GRDF

M. le maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

M. le maire donne connaissance au conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public et propose :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui

précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus,

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

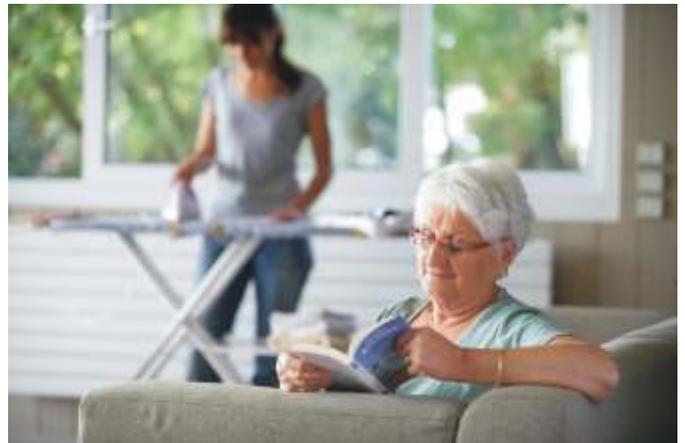
Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

## Demande de subvention de l'AFAD

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention de l'AFAD. Il s'agit d'une association d'aide et de service à domicile composée de bénévoles. Les responsabilités qui leur sont confiées nécessitent en permanence des formations, des journées d'étude, des stages etc.

C'est à ce titre que l'AFAD sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention qui sera laissée à la libre appréciation du conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide sur le principe d'apporter une contribution financière et charge M. le maire de contacter l'association pour d'autres renseignements afin de fixer un montant lors du prochain conseil municipal.



## Acquisition d'un bien immobilier

Par délibération, en date du 9 octobre 2015, le conseil municipal a décidé d'acquérir une maison d'habitation sise 1 rue de la Fontaine à Olgy.

Afin d'établir l'acte de vente définitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le maire à acquérir des consorts Dodeler-Conrad le bien immobilier cadastré « section 3 parcelle 404 » au prix de 45 000,00 €,
- de désigner l'étude de Maître Carow, notaire à Hagondange, pour l'établissement de l'acte de vente.

## Avis sur totem lumineux

M. le maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec les commerçants d'Olgy qui souhaiteraient installer une enseigne lumineuse en haut de la rue de la Côte à Olgy.

Une participation financière de la commune est également demandée pour ce totem lumineux estimé au maximum à 4 420,00 € HT.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de participer financièrement à cette installation.

## Schéma départemental de coopération intercommunale

Par délibération, en date du 23 novembre 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le schéma proposé par M. le Préfet de la Moselle.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme à la communauté de communes « Rives de Moselle » le maintien du projet présenté en Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 12 octobre 2015.

## Géolocalisation des réseaux eau pluviale et éclairage public

M. le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise à jour de nos obligations légales et réglementaires, notamment en application du code de l'environnement et de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, il nous appartient d'enregistrer les réseaux communaux dans un guichet unique de recensement.

M. le maire propose différents devis pour la détection et la géolocalisation des réseaux suivants :

### Réseau eau pluviale :

- entreprise Topod'oc de Gimont pour un montant de : 26 264,00 € HT
- entreprise Nord Est détection de Belleville pour un montant de : 23 450,00 € HT
- entreprise SRE (Solutions Réseaux Est) d'Hauconcourt pour un montant de : 19 800,00 € HT

### Réseau éclairage public :

- entreprise Topod'oc de Gimont pour un montant de : 24 418,00 € HT
- entreprise Nord Est détection de Belleville pour un montant de : 21 050,00 € HT
- entreprise SRE (Solutions Réseaux Est) d'Hauconcourt pour un montant de : 18 720,00 € HT



Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SRE d'Hauconcourt, pour les deux réseaux, et charge M. le maire de signer les devis.

## Cession de l'ancien tracé RD1 à la commune

M. le maire informe le conseil municipal d'une proposition reçue du Conseil Départemental concernant la cession, au profit de notre commune, de l'ancien tracé de la RD1 à Argancy.

Les délaissés cessibles ont été identifiés par arpentage et portent les références cadastrales suivantes :

- |              |             |                     |                     |
|--------------|-------------|---------------------|---------------------|
| • section 4  | n° 492/0.11 | d'une contenance de | 1145 m <sup>2</sup> |
| • section 5  | n° 148/0.31 | d'une contenance de | 3444 m <sup>2</sup> |
| • section 5  | n° 149/0.60 | d'une contenance de | 2984 m <sup>2</sup> |
| • section 10 | n° 124/0.8  | d'une contenance de | 5709 m <sup>2</sup> |

Il est à noter que l'ouvrage hydraulique enjambant le cours d'eau « Nalipré » (parcelle n° 148) est également inclus dans cette cession.

S'agissant de parcelles en nature de chemins, la cession s'effectuerait pour l'euro symbolique, par acte de vente administratif, après approbation de la commission permanente du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition ainsi présentée pour l'euro symbolique et autorise M. le maire à signer tous documents qui s'y rapportent.

## Transport de gaz

M. le maire fait lecture du courrier que nous a adressé la Société AIR LIQUIDE. Elle constate que l'autorisation pour le maintien d'une canalisation de transport d'oxygène RICHEMONT - NEUVES MAISONS et une canalisation d'azote MONDELANGE - POMPEY sur le territoire de notre commune est arrivée à échéance et sollicite son renouvellement et ce, jusqu'à la durée la plus longue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la prolongation de cette autorisation jusqu'à la fin du mandat des élus soit 4 ans.



## Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

M. Nicolas Frey, adjoint au maire, donne connaissance au conseil municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), élaboré dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD est une pièce constitutive du PLU.

Le PADD élaboré par la commission PLU est présenté par le bureau d'études accompagnant la commune dans la révision du POS en PLU.

Pour rappel, les orientations générales et les objectifs retenus dans le projet sont les suivants :

### **Orientation n°1 : assurer et accompagner une évolution modérée de la population.**

Parmi les objectifs retenus :

- renouvellement de la population,
- croissance démographique modérée (1350 habitants à l'horizon 2030),
- évaluation des besoins en logements et développement d'une politique de l'habitat ...

### **Orientation n°2 : organiser le développement raisonné des villages.**

Parmi les objectifs retenus :

- privilégier la densification des enveloppes urbaines,
- limiter l'étalement urbain,
- assurer le développement maîtrisé et organisé des villages.

### **Orientation n°3 : conforter et encadrer l'attractivité de la commune.**

Parmi les objectifs retenus :

- soutien aux forces économiques locales : maintenir et soutenir le tissu économique existant (industries, artisans, commerces, services, exploitations agricoles...) ; permettre un développement économique raisonné.
- préservation et amélioration des composantes du cadre de vie des habitants : développer une politique d'amélioration de l'habitat ; améliorer l'environnement

et le paysage urbains ; préserver le patrimoine naturel et le paysage, constitutifs de la Trame Verte et Bleue du territoire.

M. le maire invite ensuite le conseil municipal à débattre de ces orientations stratégiques.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant qu'aux termes de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Vu les éléments exposés dans le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et considérant que le projet s'articule autour de trois orientations stratégiques développées dans le document soumis au débat,
- Vu l'avis du groupe de travail chargé de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Après avoir débattu des orientations générales du PADD, prend acte que le débat sur les orientations générales du PADD s'est déroulé pendant la séance du 26 février 2016, prend acte que les orientations stratégiques déclinées dans le PADD, annexé à cette délibération, ont été abordées dans ce débat et qu'aucune remarque n'a été présentée, approuve, à l'unanimité, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

### Attribution d'une subvention à l'AFAD de la Moselle

Lors du conseil précédent, il a été demandé à M. le maire de contacter l'association AFAD afin d'obtenir des renseignements complémentaires pour le calcul de la subvention allouée à celle-ci.

M. le maire informe le conseil municipal que, pour l'année 2015, 9 familles ou personnes âgées ont pu bénéficier d'une aide à domicile représentant 1 114 heures.

Au vu de ces renseignements, le conseil municipal, à l'unanimité, décide



## Enquête publique

M. le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société Nauberg relative à l'exploitation de bâtiments logistiques sise zone industrielle Garolor sur le territoire de la commune d'Ennery.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette installation classée pour la protection de l'environnement.

Après débat sur le contenu de l'enquête publique, le conseil municipal, à l'unanimité, n'apporte pas de remarque et mandate M. le maire pour transmettre cet avis à la Préfecture.

## Régularisation d'actes concernant la résidence seniors

Afin de régulariser la vente entre la commune d'Argancy et la communauté de communes « Rives de Moselle » pour la résidence seniors, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise M. le maire à régulariser les actes énumérés ci-dessous :

- acte de règlement de copropriété portant sur un immeuble sis place Anne de Méjanès à Argancy, cadastré Section 1 parcelle n° 382/239 de 6 a 73 ca.
- à diviser en 11 lots suivant esquisse d'étages n° 23 établie le 26 août 2015 par Géotopar à Metz, 12 rue Clovis et vérifiée par le service du cadastre de Metz le 25 novembre 2015. Les frais dudit acte seront pris en charge par la commune d'Argancy.
- acte de vente à la communauté de communes « Rives de Moselle », moyennant l'euro symbolique, les lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 divisés suivant esquisse d'étages n° 23 du 26 août 2015. Lesdits lots ont fait l'objet d'un permis de construire n° PC 05702811M0017 délivré le 28 mars 2012 à la communauté de communes de Maizières-les-Metz devenue communauté de communes « Rives de Moselle ».

Le conseil municipal autorise, également, M. le maire à régulariser lesdits actes à recevoir par Maître Jean-Michel Simon, Notaire à Vigy (Moselle).

## Installation d'une borne escamotable route de Buy

M. le maire rappelle que, lors du conseil du 2 septembre 2015, les conseillers municipaux avaient adopté le projet d'installation d'une borne au niveau du Château de Buy sur une route appartenant aux communes d'Argancy et d'Antilly.

L'installation représente un coût total de :

- 25 940,37 € HT soit 31 128,44 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au financement de l'installation d'une borne escamotable à hauteur de 30 % du montant total, représentant :

- 7 782,11 € HT soit 9 338,53 € TTC, et charge M. le maire d'en informer la mairie d'Antilly.



## Indemnités du maire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient, à titre automatique, des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du maintien des indemnités du maire et des adjoints, fixées par la délibération du 07 avril 2014. Cette indemnité est inférieure au barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT.

# Travaux

## Aménagement de sécurité

Installation d'une rambarde de sécurité sur l'escalier reliant le passage « Abbé Antoine Nicolas » à la Moselle.



## Travaux d'entretien

Réfection de la peinture de la salle des fêtes



Réfection de la peinture de la cantine

## Géolocalisation

Réforme anti-endommagement : la commune se prépare pour l'avenir !

Le code de l'environnement et la réforme anti-endommagement imposent aux communes, dans la gestion de leurs réseaux, de limiter les risques d'endommagement lors de travaux.

Afin d'être en conformité avec cette nouvelle réglementation, la commune fait appel à la société Solutions Réseaux Est, qui procèdera à de la détection et à du géoréférencement de ces réseaux.

A partir du mois de mai, vous aurez certainement l'occasion de croiser, sur notre commune, des techniciens avec des appareils surprenants, sillonnant les rues pour détecter les réseaux souterrains et réaliser des plans.



## Vendredi 18 décembre 2015 Cérémonie des vœux au personnel communal

La municipalité présentait ses vœux au personnel communal, aux membres de la police municipale, aux enseignantes et aux personnels du périscolaire.

*[...] « Je tiens à vous remercier pour le dévouement que vous avez mis, cette année encore, à accomplir cette mission de service public qui est la nôtre.*

*Voilà bientôt deux ans que la nouvelle équipe municipale a été élue pour conduire notre commune.*

*Il est indéniable que cela a engendré des changements dans votre travail au quotidien, dans vos rapports avec les élus que nous sommes, dans la nécessaire organisation des services et des méthodes de travail.*

*Cette année encore, nous veillerons à ce que vos conditions de travail vous permettent de conserver le bon niveau de service public que vous rendez à la population d'Argancy. »*

*Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal, Maire*



La municipalité a également souhaité la présence à cette manifestation, de Liliane Zannol, correspondante locale auprès du R.L., pour son aide bénévole à toutes les manifestations communales et de Colette Desgorces, lesquelles oeuvrent, au côté de la « commission information », notamment dans la recherche et le transfert des informations.



Dimanche 20 décembre 2015, à l'initiative de tous les bénévoles de l'Inter-Association et des Missionnaires de l'Amour de Jésus, après-midi de partage et de convivialité Place Anne de Méjanès;



Merci à tous pour  
cette belle animation

Les enfants d'Argancy interprétant pour l'occasion des chants de Noël

## Inauguration du passage Abbé Antoine Nicolas

C'est cette même journée que la municipalité a choisi pour l'inauguration du Passage Abbé Antoine Nicolas (ancienne ruelle aux chats – cf. bull. municipal N° 82 – page 11)

### Un peu d'histoire

L'abbé Antoine Nicolas est l'ancien curé de La Maxe. Arrivé dans cette paroisse au début des années 1780, il eut à cœur pendant la Révolution Française de servir les gens dans de nombreux villages et ce malgré les persécutions. Il se cacha souvent à Argancy chez Alexis et Anne de Méjanès, dans ce qui est aujourd'hui la Cité Marcel Van (couvent). Il inspira plusieurs jeunes femmes de nos villages qui rentrèrent dans la congrégation des sœurs de Ste Chrétienne à ses débuts. Exilé, pourchassé, mis en prison, il fut fusillé le 13 août 1798, porte Serpenoise, à Metz. Ses restes furent retrouvés et déposés dans l'église de La Maxe où l'on peut encore voir un monument en son honneur. Le « passage Abbé Antoine Nicolas » maintient la mémoire d'un prêtre dévoué aux habitants d'Argancy, et ce, jusqu'à la mort.



## Puits du Sacré-Coeur

Une autre inauguration s'est déroulée le 20 décembre 2015, à laquelle était conviée, entre autres, la municipalité. Il s'agissait de l'inauguration, suite à sa restauration, du puits du Sacré-Coeur qui se trouve dans l'enceinte de l'ancien couvent d'Argancy.



### Le puits du Sacré-Coeur : son histoire

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, mère Marie Séraphine, sœur de Sainte Chrétienne, fit creuser en ce lieu un puits pour répondre aux besoins croissants de la communauté, notamment des sœurs âgées. Malgré la proximité de la Moselle, l'eau manquait et on devait parfois payer des gens pour aller chercher l'eau à la rivière. Les travaux commencèrent le 1<sup>er</sup> août 1909.

Contrairement aux indications, on ne trouva pas d'eau facilement. Ce n'est qu'après avoir longuement prié et creusé 108 mètres que l'eau apparut le jour de la fête du Sacré-Coeur, le premier vendredi du mois de juillet 1910.

Cela marqua profondément les sœurs qui appelèrent ce puits communément « le puits du Sacré-Coeur ». Une machinerie dans la pièce du puits et une citerne dans un des greniers, permirent aux sœurs d'avoir de l'eau courante et potable dans toute la maison dès 1911.

Ce puits a été restauré en 2015 pour en faire un lieu de méditation.





La municipalité tient à souligner l'excellent travail fait par les Missionnaires de l'Amour de Jésus et les remercier pour cette mise en avant du patrimoine local.

#### Deux accès possibles pour la découverte de ce puits :

- par le biais des voies vertes, longeant la Moselle, en utilisant l'escalier sécurisé qui rejoint le Passage Abbé Antoine Nicolas
- par le biais de la Place Anne de Méjanès via le Passage Abbé Antoine Nicolas



Les dépenses engagées dans les aménagements opérés pour la mise en sécurité de ce passage, si elles permettent aux nombreux randonneurs empruntant les voies vertes d'accéder à notre village et à son patrimoine, permettent aussi aux villageois de relier rapidement le village à la Moselle.

## 3 janvier 2016 : vœux de la municipalité aux habitants

Suivis d'un moment de convivialité avec le partage de la galette des rois après le Concert fort apprécié de l'Orchestre d'Harmonie Intercommunal de la Rive Droite.



[...] Un proverbe français dit qu'un « Plaisir non partagé n'est plaisir qu'à moitié ». C'est donc un vrai plaisir aujourd'hui de fêter cette nouvelle année puisque vous êtes venus nombreux et que nous pouvons partager le bilan de la commune.

[...] Toutes ces relations, tous ces liens que nous tissons lors de nos activités sur la commune, de nos échanges entre collègues, voisins, adhérents d'une même association, sont les moyens qui nous permettent de briser des solitudes et de créer de vraies amitiés.

[...] Chaque année, nous accueillons de nouveaux arrivants et nous sommes toujours heureux de penser qu'ils vont devenir de nouveaux amis avec lesquels nous allons partager notre commune et son plaisir de vivre.

[...] Ce sont ces nombreux souvenirs qui font l'âme de notre commune. Non seulement nous avons un passé commun, mais en plus, nous comptons bien construire notre avenir ensemble. Nous avons des espérances, les uns pour les autres et les uns avec les autres.

[...] Il est compliqué de vous délivrer un message d'optimisme pour cette nouvelle année, difficile de faire comme s'il ne s'était rien passé en janvier et en novembre 2015, difficile d'ignorer la souffrance de tant de victimes et de leurs familles, difficile de ne pas condamner de tels actes inhumains, barbares, qui nous renvoient dans toute la noirceur dont est capable l'être humain.

Mais, la vie continue et elle doit continuer. Surtout, ne rien oublier, ne jamais s'habituer à l'horreur indicible de fanatiques qui bafouent nos valeurs fondamentales, humanistes et républicaines, ne jamais se taire, toujours dénoncer, pour ne jamais se soumettre.

[...] Lutter contre l'obscurantisme c'est avoir des valeurs communes de solidarité, d'assistance, d'écoute et de respect. Ce respect dont parlent le plus ceux qui ne respectent rien.

Tout le monde politique, associatif et nous, simples citoyens devons nécessairement oeuvrer en ce sens pour offrir un monde meilleur à nos enfants et petits-enfants.

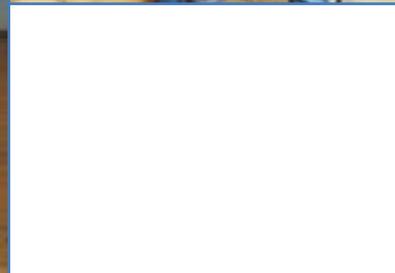
[...] Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour remercier vivement l'ensemble des bénévoles, les présidents d'associations et tous les membres actifs qui oeuvrent pour dynamiser la vie de nos villages et offrir de nombreuses activités à tous.

[...] En mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2016, une bonne santé à vous et tous vos proches. »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzels, maire



## Concert de l'orchestre d'harmonie « Vent d'est »



## Un musicien à l'honneur



Maël Olszewski a reçu des mains de Jean-Paul Vetzels, la médaille d'honneur décernée par la Confédération Musicale de France pour 15 années passées au service de la musique.



## Galette des rois La super fève a été remportée !

Une galette garnie d'une fève spéciale permettait, à son détenteur, d'être couronné «super roi» et de gagner une bouteille de champagne. Jacky Goujon d'Olgy a eu le privilège d'être sacré «super roi» !



# Vivre à Argancy

## Formation premiers secours / PSC1 du 13 janvier 2016

Pour acquérir et ne plus perdre les bons réflexes !

Devant le succès de la première session de formation proposée en juin 2015, la commune par le biais de Magali ROTH, a souhaité renouveler l'opération au cœur de l'hiver, le 13 janvier dernier. Les formateurs de la Croix-Rouge de Metz sont donc revenus à la Maison des Associations pour dispenser une formation aux gestes de premiers secours (PSC1) à une dizaine d'habitants volontaires. La formation a débuté vers 8h30 pour s'achever par une mise en pratique active des participants



vers 17h00. Une journée conviviale et néanmoins studieuse pour acquérir les gestes et les bons réflexes qui pourront un jour peut-être sauver une vie. Depuis les attentats de Paris en novembre 2015, nombreux sont, en effet, ceux qui veulent pouvoir être capables d'intervenir à bon escient pour aider leur prochain...

Pour tous ceux qui ont « loupé » cette session, un petit conseil de bon sens : dans le doute, en cas d'accident, c'est le 18, le 15, le 112 !

## 14 janvier 2016 : les membres de C.C.A.S. en visite

Nos aînés en maison de retraite ne sont pas oubliés.

Des membres du C.C.A.S se sont déplacés pour leur rendre visite et leur présenter, au nom de la municipalité, leurs vœux.

Ces petits moments passés en leur compagnie, leur accueil, témoignent du bienfait de ces visites.

## Nettoyage de printemps



Equipe de Ruggy

De nombreuses personnes se sont mobilisées samedi 19 mars 2016, pour le traditionnel nettoyage de printemps.

Les différentes équipes, réparties sur l'ensemble du territoire communal ont remarqué que le village devient, au fil du temps, de plus en plus propre. Les bords de Moselle sont plus sales, mais les crues successives de la rivière sont plus à l'origine du problème que l'incivilité des habitants d'Argancy.

A la fin de cette matinée de travail, tout le monde s'est retrouvé autour d'une bonne table. Merci à tous pour ce geste citoyen.



Equipe d'Argancy-Olgy



Ainsi que le disait François Mauriac :

*« Nous méritons toutes nos rencontres. Elles sont attachées à notre destinée et ont une signification qu'il nous appartient de déchiffrer. »*

Cette citation donne un sens profond à la traditionnelle manifestation de bienvenue qui s'est déroulée le 20 mars 2016, sur invitation, à la salle des fêtes.

## 20 nouveaux foyers venus s'installer en 2015 dans notre commune 11 sur Argancy, 5 sur Olgly, 4 sur Ruggy



*« Mes collègues élus et moi-même sommes très heureux de vous accueillir pour cette réception qui vous est consacrée, vous, nouveaux habitants de notre commune.*

*[...] J'espère que vous avez pu vous apercevoir qu'Argancy est une de ces communes où il fait bon vivre. Notre village qui est maintenant le vôtre, dispose de nombreux atouts qui lui confèrent un charme particulier. En effet, Argancy a su tirer profit de sa situation géographique avantageuse tout en respectant son riche passé historique et agricole.*

*Cette notion de « village à la campagne » est essentielle. C'est un atout non négligeable que nous tâchons de conserver et même de développer. Qu'il est agréable de se promener sur les voies vertes et de se ressourcer dans le très prisé Espace Naturel Sensible, véritable poumon vert de la commune avec son patrimoine à vocation naturelle et ornementale.*

*[...] Cette identité, cette spécificité Argançoise, nous continuerons de l'entretenir dans le futur.*

*En attendant, je ne peux que vous inciter à vous engager dans la vie de la commune. N'hésitez pas à participer aux différentes animations et manifestations que nous organisons, vous serez accueillis à bras ouverts.*

*[...] Et je vous souhaite une nouvelle fois la bienvenue parmi nous ! »*

*Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire*

La municipalité a remis à chaque nouveau foyer une pochette découverte de la commune.



## 16 nouveau-nés sont venus agrandir notre communauté en 2015

Valentin LAUBUT	4 mars 2015
Gaspard CUSINATO GENET	13 mars 2015
Gaëtan CLEMENT	28 mars 2015
Mila PIERRA	6 avril 2015
Romane DEMETTE	7 juin 2015
Sandro BARISIEN	11 juin 2015
Alice MAIRE	16 juin 2015
Jeanne CAMPOLI	3 août 2015
Quentin BOILEAU	23 septembre 2015
Inès KHELIFA	13 octobre 2015
Lenny WEBER	3 novembre 2015
Nina BACH	12 novembre 2015
Ewen KRUBER	25 novembre 2015
Théo GAUME KOZYK	19 décembre 2015
Manon GAUME KOZYK	19 décembre 2015
Jean LOVENJAK	22 décembre 2015



Sincères félicitations aux parents, longue vie et prospérité aux bébés

« La Municipalité souhaite la bienvenue aux nouveau-nés 2015. Le renouvellement des générations est très important pour un village. A Argancy, les années se suivent et se ressemblent puisque depuis plus de dix ans nous enregistrons une moyenne de 12 naissances par an. [...] Une commune n'existe et ne saurait continuer d'exister que par celles et ceux qui y vivent et fondent un foyer, en donnant le jour à de charmants petits bouts de chou, tels ceux que nous avons le plaisir de découvrir aujourd'hui et qui seront nos concitoyens de demain. Bienvenue à eux et meilleurs vœux de prospérité... »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire

« Prendre un enfant par la main  
Pour l'emmener vers demain,  
Pour lui donner la confiance en son pas »  
Extrait d'une chanson d'Yves DUTEIL

Tous ces petits bébés ont reçu un chèque de 55 €.

## Médillés du travail



**Médaille grand or : 40 ans** • René PULL  
**Médaille d'or : 35 ans** • Solange KIEFFER

**Médaille de vermeil : 30 ans**

- Catherine FELKER
- Myriam BUSCH
- Solange KIEFFER

« Nous avons l'honneur de vous remettre la médaille d'honneur du travail. Derrière ces médailles, ce sont 20, 30, voire 40 années de travail pour les plus anciens d'entre vous qui sont récompensés. Des années qui nous démontrent combien la vie professionnelle peut être parsemée de moments difficiles et de doute. Mais ce sont aussi, je l'espère, des années riches de rencontres, de satisfactions individuelles et collectives.

[...] Mesdames et Monsieur, au nom du conseil municipal d'Argancy, et en mon nom bien sûr, je vous adresse mes plus vives et chaleureuses félicitations pour tout ce que vous avez réalisé et mes plus vifs encouragements pour ce que vous accomplirez encore... »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzal, maire



## Bon cru 2015 56 primés pour leur maison fleurie



- 41 familles ont reçu un prix de 30,00 € sous forme de bon d'achat dans une jardinerie locale.
- 15 familles ont reçu un prix d'encouragement de 20 € sous forme de bon d'achat dans une jardinerie locale.

« C'est un esprit enthousiaste qui m'amène à être à la fois assidu et heureux pour remettre les prix des maisons fleuries aux côtés du jury et du conseil municipal, aux habitants qui oeuvrent à ajouter cette tranche de bonheur et à contribuer à l'embellissement de notre commune.

[...] En contribuant à cet embellissement du cadre de vie de tous les Argançois, vous embellissez également notre patrimoine commun et participez à l'attractivité d'Argancy. D'ailleurs, cette attitude générale combinée à notre volonté politique d'amener le village à prétendre à une fleur supplémentaire, témoignent de cette reconnaissance de votre talent ... »

Extraits du discours de Jean-Paul Vetzels, maire



Un pot de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation où chacun a pu repartir riche en rencontre, découverte, échange, convivialité, dans ce monde où le virtuel, vecteur d'un certain individualisme, l'emporte souvent au détriment de ce genre de manifestation génératrice du bien-vivre ensemble à Argancy-Olgy-Rugy.

## Maisons fleuries

Chaque année, la commune récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison, contribuent à embellir nos villages. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées. L'objectif est d'inciter les habitants à participer à l'amélioration de notre cadre de vie et à favoriser les échanges entre voisins.

Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.

La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants.

Les maisons retenues sont celles dont le fleurissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste. Les décisions du jury ne peuvent pas être remises en cause.

Chaque personne retenue par le jury sera récompensée par la remise d'un prix, accompagné de la photo de sa maison fleurie.



## Pensez aux plantes oubliées

L'harmonie générale se dégageant des arrangements et l'entretien tout au long de l'année sont retenus.

Dans un souci écologique, il serait intéressant de réhabiliter certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées, tel que : la gaura, la camomille dorée, la verveine, la nepeta, le diascia, le cosmos, le lobélia, l'agapanthe, l'hémérocale. Ces variétés nécessitent peu ou pas d'arrosage.

## Marché artisanal et troc aux plantes Dimanche 24 avril 2016 - Salle des Fêtes



La municipalité en partenariat avec le jury des maisons fleuries organise dimanche 24 avril à la salle des fêtes d'Argancy un grand marché artisanal. Une occasion de découvrir des produits du terroir ainsi que des objets artisanaux.

Du côté du troc aux plantes : les personnes qui n'ont pas de plantes à échanger pourront repartir avec les végétaux de leur choix sans oublier les précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amateurs de jardin. Buvette et pâtisseries tout au long de la journée. L'entrée est gratuite.



# Visite des jardins dans les Vosges : jeudi 16 juin 2016

## Jardin de Berchigranges - Granges-sur-Vologne

« Magnifier la nature »

Le jardin de Berchigranges se niche au cœur de la forêt vosgienne à 650 m d'altitude. 5000 variétés de plantes du monde entier sont associées à la flore locale pour créer différentes scènes à la fois naturelles et sophistiquées. Au fil des saisons, le spectacle est assuré par la succession de différentes collections végétales : narcisses, pavots bleus, primevères d'Asie, vivaces d'été et d'automne. Ce jardin à « géométrie variable » surprend, envoûte grâce à l'omniprésence de l'eau qui apaise et anime. La poésie et l'imagination s'allient pour célébrer l'art des jardins et la passion de la nature.



## Jardins des callunes - Ban de Sapt

« Un jardin au nom de bruyère »

Créé en 1993 dans le site d'une ancienne carrière dominant un vaste paysage montagneux, ce parc de 4 ha a été dessiné par le paysagiste Jacques Couturieux qui a mis en scène un riche ensemble de plantes de terres arides comprenant les collections de rhododendrons, azalées, vivaces, pivoines arbustives et plus de 26 espèces de bruyères qui offrent un spectacle constamment renouvelé grâce à la variété des couleurs, de leur feuillage et de leur floraison.



La municipalité apporte une participation à cette sortie. Le prix est de 30 € par personne.

Inscriptions auprès de :

Marie-Thérèse Perrin : 03 87 77 85 36

Liliane Zannol : 03 87 77 84 13

## Visite guidée du jardin des Traces à Uckange (un vendredi de juin à définir)

Créer un jardin sur une friche industrielle paraissait un défi impossible à relever.

Planté en terrain hostile, le jardin des Traces est construit en volume, créant des atmosphères et des ambiances particulières. Traversé par un chemin futuriste, ce jardin à thèmes est un lieu de promenade dédié à la mémoire ouvrière.

Nous vous proposons une visite guidée du jardin des Traces et du haut-fourneau U4, un vendredi en juin.

Le déplacement se fera en co-voiturage.

Inscriptions :

Marie-Thérèse Perrin : 03 87 77 85 36

Liliane Zannol : 03 87 77 84 13



## La magie de Noël



Le 2 décembre 2015, la « magie de Noël » s'est installée le temps d'un spectacle dans la salle de jeux de l'école maternelle pour le plus grand plaisir des élèves ainsi que de tous leurs camarades du C.P. et du C.E. 1.

En effet, le spectacle interactif présenté par la compagnie « la Cicadelle » a entraîné les spectateurs dans une aventure visant à réunir une petite fille et sa grand-mère pour célébrer les fêtes de Noël.

Grâce à la participation active du public, les jouets animés de l'histoire ont tout mis en oeuvre pour que le pari soit gagné.

Une joie non feinte, empreinte d'émotion, se lisait sur les visages d'avoir pu participer à un spectacle aussi vivant.

Une surprise les attendait : un message en direct du Père Noël transmis par vidéoconférence !

## CP/CE1 : nichoirs pour les oiseaux

Au mois de décembre, les élèves du CP /CE1 de Mme Thomas-Renouf ont fabriqué des nichoirs pour les oiseaux. C'est dans le cadre de la découverte du monde qu'ils ont créé cet objet technique. Les enfants les ont ensuite décorés et le 7 décembre, par un bel après-midi ensoleillé ils sont allés les placer dans les arbres de la cour.





## Le ski à l'école maternelle

Vendredi 11 décembre, une sympathique manifestation a eu lieu à l'école maternelle.

En effet, les élèves de grande section ont invité leurs parents à venir assister à la remise de leur diplôme de ski.

Celui-ci est venu récompenser un travail conséquent d'apprentissage de 7 séances, organisé par l'enseignante au snowhall d'Amnéville.

Les enfants, très fiers d'eux, ont reçu des mains des moniteurs, bénévoles, leur diplôme et une médaille récompensant leurs nombreux efforts durant les séances et leur sérieux lors du passage des épreuves du brevet.

De chaleureuses félicitations ont été de mise pour tous pour les progrès accomplis.

A l'issue de cette courte cérémonie, un goûter bien sympathique a été offert à tous les jeunes diplômés par la municipalité dont la pérennité du soutien financier a permis de mettre en œuvre cette action.



## Epiphanie

Comme le veut la tradition, c'est le mercredi 6 janvier, jour de l'épiphanie que les CP/CE1 de Mme Thomas-Renouf ont dégusté la fameuse galette. C'est bien sûr le plus jeune CP et le plus jeune CE1 qui ont désigné la part de chacun. Le hasard a choisi comme reines et rois : Jules, Ruben, Johan et Justine. Les voilà couronnés pour l'année.

## Bravo à nos petits collégiens qui se reconnaîtront



Les professeurs d'anglais du Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz, ont organisé un « Spelling bee », ou concours d'orthographe en anglais. Il s'agit d'une compétition sous forme d'une dictée minimaliste au cours de laquelle les élèves doivent épeler un grand nombre de mots choisis à l'avance. 200 élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et

de 5<sup>ème</sup> ont participé. Le palmarès a été proclamé en présence de Jacky Zanardo, principal et son adjoint. Les enfants ont été récompensés pour leur travail par de nombreux prix et lots, financés par le collège et le foyer socioculturel.

## Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre

Les élèves de la classe de 3<sup>ème</sup> 1 (qui compte plusieurs jeunes d'Argancy) du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz ont décidé de rendre hommage, à leur façon, aux victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Cette initiative a été encadrée par leur professeur de lettres modernes, Mme Claire Veber et s'inscrivait dans l'unité d'enseignement "Poésie et résistance", consacrée à la littérature engagée.

Touchés particulièrement par l'un des textes étudiés en classe : "Liberté" de Paul Eluard, les collégiens ont décidé de dénoncer la barbarie des attentats du 13 novembre et de laisser un message d'espoir.

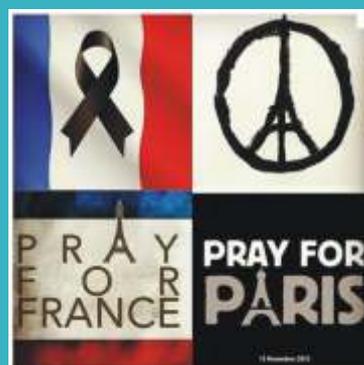
Le mercredi 9 décembre, journée nationale de la laïcité, ils ont mis en scène le poème : seul ou en duo, chacun a récité une partie du texte, pendant que défilaient sur un écran des images de paix, préparées

par Léa et Tom, élèves de la classe.

L'événement, qui devait d'abord rester interne au collège, a finalement été filmé par "Maizières TV", la télévision locale de Maizières-lès-Metz.

Vous pouvez visionner cette vidéo en suivant ces liens sur youtube : Maizières tv, vidéos, journée de la laïcité.

Un grand bravo aux collégiens de 3<sup>ème</sup> 1 et à leur professeur pour cette belle initiative.



# Accueil périscolaire

Une augmentation des effectifs du temps de midi et de la première heure du soir a permis de tripler les activités pour que les enfants puissent choisir les ateliers. Plusieurs activités sont proposées aux enfants sur les horaires d'accueil (danse, cuisine, bibliothèque, presse, atelier relaxation ...).



## Centre aéré de printemps : du 4 au 8 avril 2016

### Programme

#### Enfants en maternelle

<b>Lundi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train</li> <li>Musique</li> <li>Jeux collectifs</li> </ul>	<b>Lundi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Master chef (groupe 1)</li> <li>Kim goût (groupe 2)</li> </ul>
<b>Mardi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>The voice</li> <li>Battle</li> <li>Chorégraphie</li> </ul>	<b>Mardi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Master chef (groupe 2)</li> <li>Kim jouet (groupe 1)</li> </ul>
<b>Mercredi matin et après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier motricité + jeux (groupes 1 et 2)</li> <li>Préparation du grand jeu (groupes 1 et 2)</li> </ul>	
<b>Jeudi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finition du décors du grand jeu et des costumes ou totem</li> <li>Ateliers contes</li> </ul>	<b>Jeudi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Grand jeu</li> <li>Roue de la fortune</li> </ul>
<b>Vendredi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers multisports</li> <li>Jeux collectifs</li> </ul>	<b>Vendredi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sortie</li> </ul>

#### Enfants en élémentaire

<b>Lundi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en train</li> <li>Jeux de mime</li> <li>Master chef</li> </ul>	<b>Lundi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>The Voice</li> <li>Battle</li> <li>Chorégraphie</li> </ul>
<b>Mardi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Master chef</li> <li>Jeux de société</li> <li>Match d'improvisation</li> </ul>	<b>Mardi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>The Voice</li> <li>Battle</li> <li>Chorégraphie</li> </ul>
<b>Mercredi matin et après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers créatifs</li> <li>Préparation du grand jeu</li> <li>Jeux de découverte</li> </ul>	
<b>Jeudi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finition des activités autour du thème de la roue de la fortune</li> <li>Décorations et costumes</li> </ul>	<b>Jeudi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Grand jeu</li> <li>Roue de la fortune</li> </ul>
<b>Vendredi matin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers multisports</li> <li>Jeux collectifs</li> </ul>	<b>Vendredi après-midi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sortie</li> </ul>

# Accueil périscolaire

« Dessine-moi un journal ! »

Vendredi 18 mars 2016, un dizaine d'enfants d'Argancy ont visité avec leur parents les locaux du Républicain Lorrain. Depuis le début de l'année, 9 séances dédiées au journalisme et à la presse ont été proposées aux enfants de CE2 et CM1 fréquentant l'accueil périscolaire. Cette visite s'est donc logiquement inscrite au programme de cette nouvelle activité animée par Liliane Zannol, correspondante locale du quotidien régional et encadrée par Rachel Redel. Malgré l'heure tardive, les enfants ont particulièrement apprécié la visite et ont été très impressionnés en découvrant les rotatives en action.



Exposition des principales « unes » du journal



Premières explications techniques sur l'impression en quadrichromie



La « chambre jaune » où sont fabriquées les plaques d'impression.

Les rotatives datent de 1986. Elles permettent d'imprimer 45 000 exemplaires par heure. Il faut 40 tonnes de papier et 450 litres d'encre pour fabriquer quotidiennement toutes les éditions du journal.



Rotatives et tableau de commande



L'encartage et l'expédition des journaux sont entièrement automatisés.



# Bibliothèque



## Quand la bibliothèque prépare Noël

Le groupe d'adultes a convié petits et grands à réaliser des couronnes pour les fêtes de Noël. Cette initiative, menée par Jil, a été un moment où chacun a pu exprimer son talent et sa créativité.



Guirlandes, boules, bonhommes rigolos, étoiles ont été accrochés par les enfants sur le sapin.

## L'heure du conte



L'heure du conte sur le thème d'Hansel et Gretel.  
Maison en pain d'épices à l'appui !

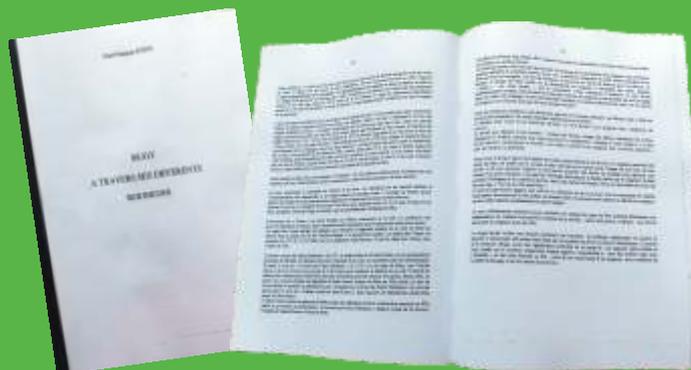


Un conte musical par la compagnie « Entre les actes » offert par le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre des « Noëls de Moselle ».

## Stop info

### Histoire de Rugy

L'ouvrage de Jean-François Pitoy, historien, « Rugy à travers ses différents seigneurs » est à votre disposition à la bibliothèque.

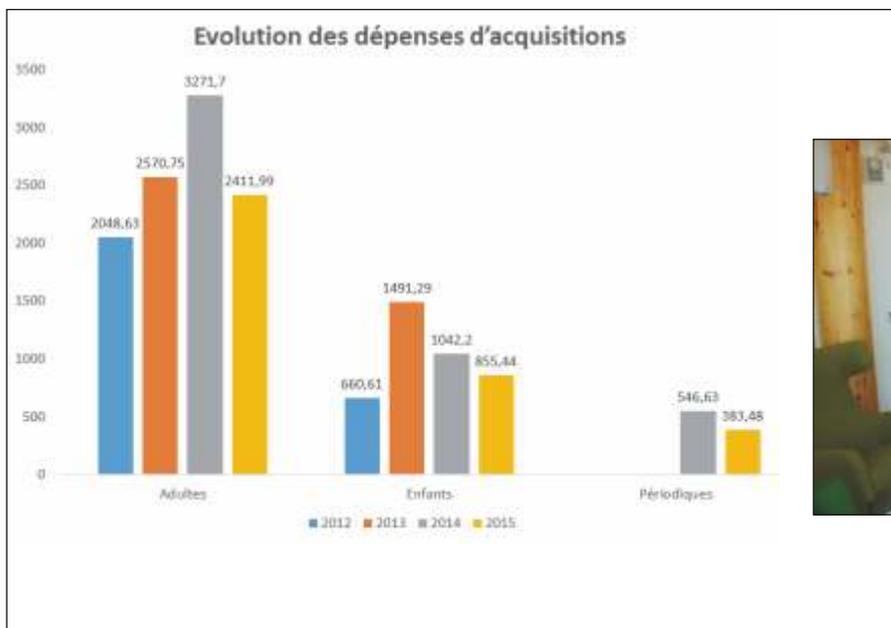
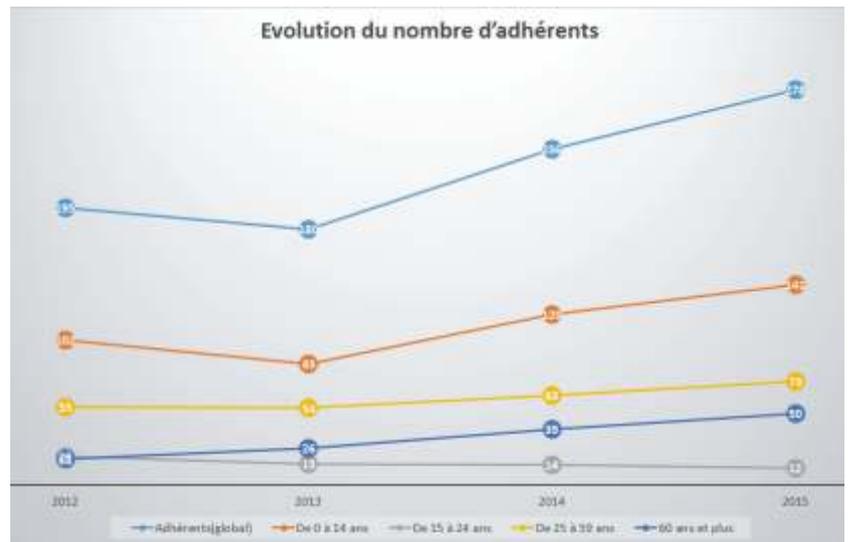


# Bibliothèque

## L'heure d'un premier bilan

Il y a deux ans, la bibliothèque municipale intégrait ses nouveaux locaux place Anne de Méjanès, dans le cœur du vieux village d'Argancy.

Ce bel espace dédié à la culture a connu, depuis lors, une belle évolution dont les chiffres du rapport d'activités 2015 portés à votre connaissance ci-dessous, sous forme de tableaux, sont forts éloquentes :



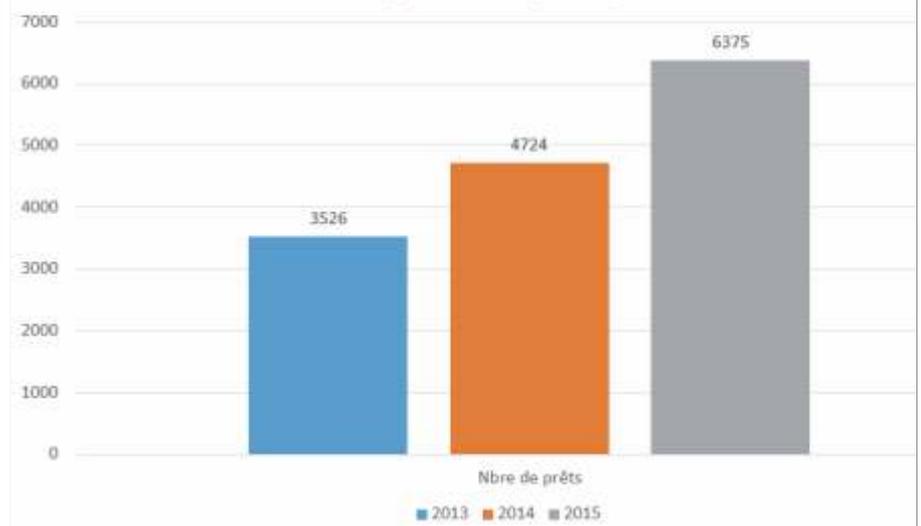
### Horaires d'ouverture :

- Mardi : 15h30-18h00
- Mercredi : 14h00-19h00
- Vendredi : 15h30-18h00

### Tarifs :

- 2€ par an pour un prêt de 3 livres pendant 3 semaines maximum.
- Gratuit sur présentation d'un certificat de scolarité.

### Nombre de prêts d'imprimés (livres et périodiques)





# Enquête

Dans l'optique de faire de la bibliothèque un lieu de loisirs, de rencontre, de participation à des animations... bref, un lieu de « vivre ensemble », nous recueillons vos impressions et vos souhaits. Ce questionnaire est à déposer en mairie jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2016.

NOM et prénom (facultatif) : .....

## Généralement, vous allez à la bibliothèque (plusieurs choix possibles):

OUI, pour :

- emprunter des documents
- travailler sur place
- rechercher une information
- participer à une animation
- consulter internet
- horaires adaptés

NON, parce que :

- pas besoin
- le tarif
- l'accueil/le service
- vous ne trouvez pas ce que vous cherchez
- horaires non adaptés

## Connaissez-vous les services offerts par la bibliothèque ? (Plusieurs choix possibles)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Catalogue en ligne   | <input type="checkbox"/> Portage à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer |
| <input type="checkbox"/> Gestion en ligne du compte lecteur                                       | <input type="checkbox"/> Présentation des nouveautés  |
| <input type="checkbox"/> Animations   | <input type="checkbox"/> Page Facebook  |
| <input type="checkbox"/> Consultation sur place des documents                                     | <input type="checkbox"/> Wifi   |
| <input type="checkbox"/> Possibilité de réserver les livres auprès des bibliothécaires            | <input type="checkbox"/> 4 ordinateurs à disposition  |
| <input type="checkbox"/> Possibilité de réserver auprès de la bibliothèque départementale de prêt | <input type="checkbox"/> Parkings 2 roues   |
| <input type="checkbox"/> Faire des suggestions auprès des bibliothécaires ou en ligne             | <input type="checkbox"/> Machine à café/thé   |

## Les documents proposés (romans, BD, périodiques) répondent-ils à vos attentes ?

1. Très satisfaisant
2. Satisfaisant
3. Moyennement satisfaisant
4. Insatisfaisant
5. Très insatisfaisant

## Si non, quels documents souhaiteriez-vous que la bibliothèque propose ?

.....

.....

.....

## Pour trouver un document, vous : (plusieurs choix possibles)

- Flânez dans les rayons
- Utilisez la recherche informatisée
- Demandez au personnel
- Utilisez les présentations faites par le personnel

## Suggestions :

.....

.....

.....

Merci d'avoir bien voulu répondre à cette enquête



# Police municipale

20 ans !

La police municipale d'Ennery fête ses vingt ans d'existence. Même si la commune d'Argancy ne bénéficie des services de la police municipale intercommunale que depuis 2008, il faut savoir qu'elle existe depuis 1996.

Trois communes, Ennery, Ay-sur-Moselle et Tremery ont été à l'origine de cette création. Flevy s'est rajouté l'année suivante.

Ce n'est qu'en 2008 qu'Argancy, Malroy et Chailly-les-Ennery sont venus rejoindre ces quatre communes.

Aujourd'hui, 20 ans après sa création, la police municipale dotée de 6 agents exerce son activité sur 8 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-les-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Malroy et Tremery.

Le domaine de compétence judiciaire (code pénal, code de la route, de l'environnement, etc...) s'est élargi au fil des ans et la police municipale est devenue une force de police à part entière, toujours placée sous l'autorité directe du maire.



## Les éternels problèmes de stationnement

### Le stationnement à proximité du groupe scolaire.

Même si la réglementation est de mieux en mieux respectée, il arrive tout de même de recevoir des doléances de la part de parents d'élèves qui nous signalent des comportements pouvant être dangereux pour les enfants entrant ou sortant de l'école.

Il s'agit de stationnements anarchiques, stationnements interdits, stationnements dangereux etc. La liste n'est pas exhaustive. La pluie, le vent ou une panne de réveil ne justifient en rien de mettre les enfants en danger.

Là encore, appel est fait au bon sens de ceux qui, peu nombreux, continuent à outrepasser les règles, au détriment de la sécurité de nos enfants.

Arriver, in fine à ce que les règles du « bien vivre ensemble » soient respectées par tous, est la volonté de la municipalité, c'est aussi celui de la police municipale qui est là pour veiller à ce que le bon exemple soit donné à nos enfants.

### Stationnement dans le village

Il y a 20 ou 30 ans, voire plus, lors de la construction de lotissements, personne n'avait anticipé le fait que chaque famille disposerait en 2016 de trois ou quatre véhicules. Les impasses et autres rues exigües montrent aujourd'hui leur limite en matière de stationnement.

Il est compréhensible de vouloir se stationner au plus près de son habitation, mais la sécurité ne laisse guère le choix au maire que d'imposer certaines règles. Pour ma part, je pense que le bon sens et un peu de citoyenneté apporteront un grand nombre de solutions.

Pascal Hoelter  
Chef de Service

## Le saviez-vous ?

### Puis-je stationner devant mon garage (au niveau du bateau) ?

Le code de la route considère comme gênant le stationnement d'un véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain. Aucune distinction n'est faite entre le propriétaire du garage et les autres usagers. Par conséquent, le fait pour un riverain de stationner devant son propre garage ne lui permet pas d'éviter la contravention, même si un panneau d'interdiction de stationnement accompagné du numéro d'immatriculation de la voiture concernée y est apposé. (Cour de cassation 25 janvier 2012)



**Amende forfaitaire de 35 €  
pour stationnement gênant.**



## Les vols par ruse ou fausse qualité

Les cambrioleurs se présentent chez vous comme des professionnels ou des représentants de l'administration, pour inspirer confiance. Ils sont parfois en uniforme, mais pas toujours. L'idée est de s'introduire dans votre domicile en accaparant votre attention sous un faux prétexte.

Souvent, leur « cible » sera une personne plutôt âgée. La plupart du temps, les cambrioleurs fonctionnent en duo. Il existe malheureusement plusieurs modes opératoires.

### Un faux employé

Un « faux employé » du service des eaux ou de l'électricité invoque une vérification de routine, ou une urgence, et vous demande de le conduire dans la cuisine ou la chaufferie. Pendant ce temps, son complice se rend dans votre chambre ou votre salle de bains par exemple (c'est là que vous rangez le plus souvent vos objets de valeur) pour dérober vos bijoux ou de l'argent.

### Tous les moyens sont bons pour pénétrer chez vous

Il existe encore une méthode plus sophistiquée, car réalisée en 2 temps :

D'abord, deux faux employés se présentent chez vous sous un faux motif, comme ci-dessus (problème d'eau ou d'électricité).

**1<sup>er</sup> acte** : le premier malfaiteur est chargé de capter votre attention pendant que son complice dérobe un objet banal se trouvant à proximité immédiate de la porte d'entrée, comme un bibelot par exemple.

**2<sup>ème</sup> acte** : peu de temps après, un faux policier en civil vient vous informer que des cambrioleurs ont été arrêtés et vous ramène d'ailleurs le bibelot volé dans votre entrée ! Il vous demande alors de le conduire à l'endroit où vous rangez vos bijoux, votre argent et vos objets de valeurs pour vérifier si d'autres objets ont été dérobés. Vous faites le tour de la maison (chambre, salle de bains, etc...) et l'un des auteurs fait « son marché » juste après vous !

### Un faux policier

Plus rarement, car moins « crédible » :

- Un « faux policier » en civil se présente chez vous (avec éventuellement une fausse carte de police et ou un brassard ciglié « police »). Il prétend mener une enquête sur de faux billets et vous demande de présenter l'argent que vous détenez et indique qu'il s'agit de faux.

Evidemment, il les récupère et vous propose de vous rendre à la gendarmerie pour déposer plainte et vous faire rembourser.



## Recommandations

**Ne laissez jamais pénétrer quelqu'un** sans en avoir été informé au préalable par lettre ou affiche officielle.

Si plusieurs employés se présentent ensemble, soyez particulièrement vigilants. **En cas de doute, téléphonez aux services de police municipale ou de gendarmerie**, mais jamais au numéro qu'ils vous communiquent eux-mêmes (il peut s'agir d'un complice). Même à leur demande, s'ils prétendent avoir arrêté les cambrioleurs en vous remettant un de vos objets volés, **ne les conduisez jamais à vos objets de valeur** et ne vérifiez pas leur présence devant eux.



## La propreté dans nos villages, ça ne date pas d'hier !

Le 9 août 1965, considérant que le balayage des trottoirs n'était pas assuré par la municipalité, un arrêté était pris, lequel stipulait pour partie :

- Article 1 : les habitants de la commune d'Argancy sont tenus de balayer tous les samedis soir ou au plus tard, tous les dimanches matin avant 9 heures, après arrosage, le sol du devant de leur maison, de leur magasin ou tout bâtiment, du mur de clôture et des cours ou jardins leur appartenant...
- Article 3 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera sanctionnée conformément aux textes et lois en vigueur et notamment en vertu de l'article R 26 paragraphe 15 du code pénal...

**Soulignons simplement que le nettoyage des trottoirs reste à charge de chacun. N'attendons pas du voisin qu'il balaie devant notre propre porte ! Donnons-nous tous la main pour favoriser le bien-vivre à Argancy-Olgy-Rugy.**

### Balayage des rues

Depuis quelques années, la communauté de communes Rives de Moselle, opère un balayage mensuel des rues, selon le calendrier 2016 suivant :

20 avril - 18 mai - 15 juin - 20 juillet - 17 août - 21 septembre - 19 octobre - 18 novembre - 21 décembre.

Il apparaît nécessaire à la municipalité de rappeler ce calendrier afin que la balayeuse puisse faire son travail dans les meilleures conditions possible et de remercier les quelques courageux qui continuent à respecter les préconisations visées ci-contre.

### Crottes de chiens ou crottin de cheval : un problème de santé publique

**Les déjections animales favorisent la propagation de toutes sortes de parasites qui peuvent entraîner des maladies graves : toxocarose, échinococcose alvéolaire et viroses diverses ...**

**C'est pourquoi il est important de ramasser les déjections de ses animaux de compagnie.**

**Soyons responsables, ramassons !**

**Le crottin de cheval est un excellent engrais pour le jardin.**

Sur les trottoirs, sur la chaussée ou près des boîtes aux lettres, comme on a pu le voir dernièrement, il ne fait pousser ni le courrier, ni les fleurs sur le bitume !

Sur les chemins de promenade (aux étangs par exemple), il ne fait rien pousser du tout si ce n'est les bactéries.



**Ramassez, ou équipez votre animal !**

**Les solutions existent, il est donc inacceptable que la chaussée reste souillée.**



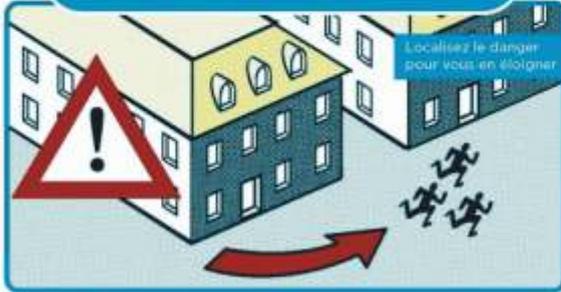
## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER

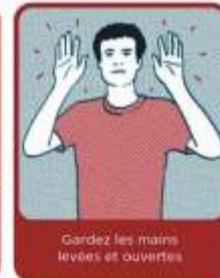
si c'est impossible

### 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



#### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr

## Tennis club d'Argancy

### Les Entraînements

- Ados de 15 ans à l'âge adulte :  
mardi de 19 h 30 à 22 h  
Responsable : Natalino Gurnari
- Entraînements des quatre équipes  
en compétitions :  
jeudi de 18 h à 22 h 30  
Responsable : Thibault Dufetel



Le club compte aujourd'hui 153 adhérents. Il est classé deuxième club du secteur Metz/Orne en 2015 et a terminé 9<sup>ème</sup> club de Lorraine dans sa catégorie des plus de 130 licenciés.

### L'école de tennis

Une cinquantaine d'enfants âgés de 5 à 14 ans sont inscrits à l'école de tennis. Ils sont répartis en plusieurs groupes, le mercredi après-midi, le samedi matin et après-midi sous la responsabilité de Robert Hermet. La Fédération Française de Tennis a fait évoluer en profondeur la formation des jeunes licenciés de moins de 12 ans avec comme objectifs, les fidéliser et leur donner l'accès à la compétition.

Cette évolution est construite dans un environnement appelé « Galaxie Tennis », basé sur des jeux et des matchs. Elle est proposée aux enfants pour les faire rêver et pour qu'ils s'approprient leur école de tennis, cette méthode est appliquée au club.

Chaque année, les plus petits participent à une journée « Mini Tennis en fête » à Hagondange, supervisée par le Comité Département 57, qui regroupe des clubs de la région. Les enfants, déguisés sur un thème choisi, démontrent avec application les savoir-faire acquis durant l'année.

Un tournoi regroupant tous les jeunes licenciés à l'école de tennis est organisé au club d'Argancy avant les grandes vacances. Ce tournoi clôture la saison, coupes et récompenses sont remises à tous les joueurs.

### Championnats et compétitions

- Championnat d'hiver de Moselle qui se déroule en janvier et février : deux équipes hommes et une équipe féminine engagées.
- Championnat de Lorraine en mai et début juin : quatre équipes hommes et une équipe féminine seront engagées cette année.
- Tournoi interne en avril.
- Tournois seniors plus de 35 ans et plus de 45 ans : deux équipes hommes y participeront début septembre.
- Championnats individuels de Moselle et de Lorraine.

### Historique

En 1984, alors qu'un seul club sportif existait sur Argancy, le football, Josyane Albertalli, Valérie Charlier et René Lentz ont l'idée de créer un complexe voué à la pratique du tennis et créent une association en ce sens.

Ils rencontrent alors Gabriel Richon, maire de l'époque, qui soutient la démarche. Les travaux des deux terrains sont réalisés courant 1984 et le club ouvrait ses portes en avril 1985. Dès 1989 un club-house, réaménagé en 2005, a vu le jour.

Et, en 2011, un court couvert chauffé est venu compléter l'aménagement du TENNIS CLUB.

### Contacts :

Président : Bernard Michel

Tél : 06 83 78 40 63

Secrétaire : Laurent Bassan

Tél : 06 15 19 38 84

Site Internet :

[www.club.fft.fr/tennisclubargancy](http://www.club.fft.fr/tennisclubargancy)



## Au secours ! Il y a un essaim dans mon jardin !

Par une belle journée du mois de mai vous décidez de semer vos haricots. Il est presque midi, le soleil est au zénith. Quand soudain, dans un vrombissement digne d'un pot d'échappement de Harley Davidson, vous voyez arriver un nuage noir d'insectes volants non identifiés qui vient se poser en grappe sur une branche de votre cerisier... Au secours ! Mais qu'est-ce donc ?

Pas de panique, vous venez juste d'assister à un phénomène tout à fait naturel : un essaimage d'abeilles.

Dès la fin de l'hiver, dans la ruche, la reine recommence sa ponte. Au printemps, la floraison des arbres fruitiers et du colza donne une nourriture abondante aux abeilles. La reine ainsi stimulée pond jusqu'à 2000 œufs par jour. La population de la ruche croît rapidement peut atteindre 80000 sujets. L'espace de vie devenant trop exigu un processus visant à diviser la ruche se met en marche : c'est la fièvre de l'essaimage.

Dans un premier temps, les abeilles décident d'élever une nouvelle reine. Pour cela, elles fabriquent des cellules royales, ce sont des cocons de cire destinés à accueillir les œufs qui deviendront des reines. Dans chacune de ces cellules plus grosses que celles destinées à voir naître les butineuses, les abeilles déposent un œuf sur un lit de gelée royale. Au 4<sup>ème</sup> jour, l'œuf donne naissance à une petite larve qui sera nourrie exclusivement, contrairement aux autres larves d'abeilles, avec de la gelée royale. Le 5<sup>ème</sup> jour, les abeilles operculent la cellule royale avec un petit bouchon de cire. Le 16<sup>ème</sup> jour après la ponte une reine naît.

Dans une ruche, il n'y a qu'une seule reine. A la naissance des nouvelles petites reines, la première née tue ses sœurs par piqûres et chasse la vieille reine hors de la ruche. La moitié de la colonie suit sa vieille reine, c'est l'essaimage. L'essaim se pose à quelques mètres de la ruche et des éclaireuses partent à la recherche d'un nouveau logis (une ruche vide, un tronc d'arbre creux, un toit...). Une fois le logement idéal trouvé, la reine s'envole pour le gagner et l'ensemble de l'essaim la suit, c'est le nuage que vous pouvez voir et entendre au printemps. Cet essaim créera une nouvelle colonie qui se développera et le printemps suivant, elle se



Une cellule royale



divisera à nouveau. L'essaimage est le seul mode naturel de reproduction et dispersion dans l'espace des colonies d'abeilles. Si ce processus n'existait pas il n'y aurait plus d'abeilles.

Si vous apercevez ce phénomène ne paniquez pas, les abeilles qui essaient ne piquent pas sauf si vous agitez ou tentez de les attaquer avec une bombe insecticide, ce qui, en plus d'être extrêmement dangereux, est interdit, l'abeille étant une espèce protégée. Appelez simplement un apiculteur qui viendra bénévolement vous débarrasser de vos locataires indésirables. Il capturera l'essaim et l'installera ensuite dans une nouvelle ruche dans son rucher.

## Attention, ne confondez pas

### Le nid de guêpes



Les guêpes entrent dans un nid construit d'une matière qui ressemble à du papier de riz.

### L'essaim d'abeilles



Les abeilles sont en grappe, il n'y a aucune construction réalisée.



## Hommages au « grand arbre » de Rugy

La plupart du temps, on ne dit rien, soit par politesse, soit par éducation, soit par respect des idées de chacun, soit par diplomatie, soit par peur de vexer, mais là, je ne pouvais pas m'empêcher de m'exprimer : le beau grand arbre de Rugy a été abattu le 10 novembre 2015 et cela m'a fait vraiment mal, mais pas seulement à moi...

Il était un arbre...

Patriarche esseulé, dominant une verte pâture, il attirait le regard de loin et imposait sa présence massive à qui voulait lui rendre visite.

C'était un colosse majestueux, élégant, qui était un repère dans le paysage, un arbre exceptionnel par son âge, sa taille, sa forme.

Connu de tous à Rugy et alentours, c'était un véritable symbole du village, faisant partie de son patrimoine naturel et qui méritait qu'on le préserve.

Il était présent depuis des décennies, en parfaite santé, un arbre puissant, dégageant une énergie sans pareil.

Remarqué par tous sur le chemin qui relie Rugy à Chailly-lès-Ennery, c'était le repère des enfants et des grands, qui disaient : « rendez-vous au grand arbre ! », et je l'ai dit aussi, combien de fois, depuis 40 ans de cela. Combien de générations d'enfants pourront se rappeler ces bons souvenirs ?

Il était le lieu de rendez-vous, visible de tous, admiré, photographié, en toute saison, toujours là, vaillant solide.



Peuplier solitaire, il permettait une rencontre champêtre pour les marcheurs, les passants du chemin, qui faisaient une petite halte pour le regarder, car il se dressait là, au milieu des vastes étendues des champs et inspirait le respect et l'admiration.

Aujourd'hui, ceux qui le voyaient, qui le regardaient, qui l'admiraient, sont choqués de ne plus le voir, car les

tronçonneuses l'ont fait tomber. Nous ne comprenons pas.

Il y a un énorme vide dans le paysage. Il faisait partie de l'environnement du village et il appartenait à la Nature.

Alors, certains diront : « ce n'est qu'un arbre ! ». oui mais chaque élément de notre environnement est essentiel et nous nous devons de le protéger, de le respecter.

La Nature est tellement mise à mal par l'homme, alors que c'est elle qui lui permet de vivre. Elle doit être au centre de nos préoccupations, notre protection, car notre survie en dépend.

N'oublions pas l'opération « un arbre pour le climat », où tout un chacun peut décider de planter un arbre, symbole de vie.

Nathalie Martin (Rugy)



Cher grand arbre,

Tu étais l'âme de notre village, tu faisais partie du patrimoine de Rugy depuis si longtemps.

Tu étais le point de rendez-vous, quand nous sortions, notre coin à nous.

Toutes les photos de lever de soleil, c'était toi qui trônais au milieu, majestueux.

Tu fais partie de notre enfance, de la vie de nos parents et même de nos grands-parents.

Mais, des hommes sans cœur t'ont tué, t'ont assassiné, sans demander notre avis, sans penser aux conséquences.

Nous te regrettons, le paysage est si nu, si vide sans toi.

Au revoir Grand Arbre, tu nous manques et tu nous manqueras, nous t'aimions tant.

Noémie Martin (Rugy)

De nombreux habitants de Rugsy se sont émus de la disparition du grand arbre qui dominait la butte au dessus du nouveau lotissement les Prairies.

Il reste sa photo parue en couverture du petit livre édité sur Rugsy et son histoire.

Nombreux sont ceux, grands et petits, qui se sont retrouvés au pied de cet arbre. Il était le point de départ pour les marcheurs, cyclistes, écuyers, qui vont vers Chailly-lès-Ennery et son lavoir à travers champs et pâturages.

Mais, pour l'agriculture, chaque mètre carré de terrain compte. Gageons qu'en lieu et place, une magnifique parcelle de blé viendra faire oublier cette disparition.

Au fait, ne dit-on pas que celui qui abat un arbre se doit d'en planter deux...

Et pourquoi pas le long de la voie verte ? Ce serait un bon début, à condition de ne pas gêner le passage des engins agricoles.

Jean Albertus (Rugsy)



## Rives de Moselle

**Dimanche 22 mai 2016**  
**Vélo gourmand**



- Départ :** **Argancy** - parking salle des fêtes de 9h à 10h.  
Remise d'un verre sérigraphié à chaque participant.
- Etape 1 :** **Norroy le Veneur** - place de l'Eglise de 10h à 11h.  
Café, jus de fruit et brioche.
- Etape 2 :** **Talange** - au bord du canal, lieu-dit « les Usènes » de 11h à 12h.  
Apéritif : bière de la brasserie d'Ay, vin blanc, pain et charcuterie variée de l'Ayotte.
- Etape 3 :** **Ay-sur-Moselle** - parking de l'Ayotte de 12h à 14h30.  
Déjeuner : barbecue géant avec 1 côte de porc, 1 saucisse blanche et 1 merguez accompagnées de crudités variées - portion de brie et 1 verre de vin.
- Etape 4 :** **Chailly lès-Ennery** - au lavoir de 14h30 à 16h00.  
Dessert : tarte aux pommes et café.

**Adultes : 25 €**  
**Enfants - 12ans : 15 € l'inscription**  
**N'hésitez pas à venir déguisés et votre vélo décoré. Récompenses pour le plus beau déguisement !**



**Nombreuses animations**  
**Attention, places limitées à 200 participants !**

**Les coupons d'inscriptions sont disponibles en mairie.**  
**Date limite de réservation : 10 mai 2016**

Déclarations préalables et permis de construire  
délivrés par la mairie  
période du 1/12/2015 au 15/03/2016



## Déclarations préalables

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Sébastien Mengozzi	14 rue des Pensées à Rugy	Piscine et création d'une clôture
• Marie-Thérèse Maurice	5 place de la Liberté à Olgy	Ravalement de façade
• Firmin Noël	4 bis rue des Pêcheurs à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures
• Dominique Goeriot	2 impasse du Ruisseau à Olgy	Création d'une porte de garage sectionnelle
• Jean Giacomelli	10 rue des Tilleuls à Argancy	Ravalement de façade
• Vivien Gueugnon	15 rue des Lilas à Argancy	Remplacement des menuiseries extérieures sur façade arrière
• Edmond Speyer	24 rue de Metz à Olgy	Remplacement des menuiseries extérieures sur façade arrière
• Mickaël Choma	6 Place Anne de Méjanès à Argancy	Création de 2 fenêtres
• Mickaël Sigrist	1 rue des Roseaux à Olgy	Pergola en aluminium
• Georgette Forzani	46 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade et changement de porte d'entrée
• Jean-Claude Emmendoerffer	3 rue des Jardins à Argancy	Changement de volets persiennes en bois par des volets en aluminium de couleur brune
• Dominique Da Costa	14 rue de Chailly à Rugy	Remplacement de la porte de garage en aluminium par du PVC gris
• Eric Suzanne	10 rue des Pêcheurs à Argancy	Ravalement de façade
• Francis Schmitt	5 rue des Bleuets à Olgy	Création d'une place de parking par élargissement entrée de garage + création de clôture
• Marc-Antoine Fuchs	47 rue de Metz à Olgy	Création d'un appentis

## Permis de construire

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Franck Malaisé	10 rue de la Chapelle à Olgy	Surélévation et réaménagement d'une maison individuelle
• Kévin Gouy	2 rue de Chailly à Rugy	Construction d'une maison individuelle

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur son bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (plan d'occupation des sols) de la commune.

# Etat-civil

## Naissances

Manon GAUME-KOZYK née le 19 décembre 2015  
Théo GAUME-KOZYK né le 19 décembre 2015  
Jean LOVENJAK né le 22 décembre 2015  
Nino GORSKI né le 8 janvier 2016  
Marco FURGONI né le 13 janvier 2016  
Faustine DA CRUZ née le 2 février 2016  
Angelina KOCMIEL née le 3 février 2016



## Décès

Manuel MARQUES décédé le 15 janvier 2016  
Marie SAARBACH décédée le 19 février 2016  
Ginette MARCIALIS décédée le 5 mars 2016  
Jean-Marie LALLIER décédé le 6 mars 2016



## Mariages

Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

## A savoir

### Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

### Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

### Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

27 avenue de Plantières

57070 Metz

## Stop info

### Réseau d'assainissement

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, la société NANTAISE DES EAUX SERVICES succède à VEOLIA pour la gestion des ouvrages d'assainissement communautaires sur la commune.

C'est donc cette entreprise qu'il faut contacter pour tout problème lié aux eaux usées, que ce soit sur le domaine public ou privé.

Tél : 09 69 320 404 - 7j/7 - 24h/24



### Equipe entreprise : des conseillers spécialisés.

Bénéficiez de l'expertise et de la disponibilité de nos conseillers entreprises dans toutes les étapes de vos recrutements. L'objectif de Pôle emploi est de devenir votre interlocuteur de confiance dans toutes vos démarches.

Votre agence en direct : 03 87 72 92 42

Entreprise.lor0089@pole-emploi.net

# Manifestations du trimestre

## Avril

2	Chasse aux oeufs	Ecole Buissonnière
10	Vide grenier JSO	US Argancy
17	Régate Lorraine Nautisme	CYVM
24	Les Voiles de Metz Olgy	CYVM
	Marché artisanal et troc aux plantes	Comité des maisons fleuries

## Mai

8	Commémoration de la Victoire 1945	Ay/Moselle
15	Fête de Rugby	Rugy loisirs
22	Vélo gourmand	Rives de Moselle

## Juin

3	Tournoi Vinoshop	Argancy Pétanque
5	80 ans du club	US Argancy
12	Régate « femme à la barre »	CYVM
12	Poissons-chats	Amicale de Pêche
18	Feux de la St Jean	Inter-association
26	Sortie 2 roues et Barbecue	Rugy loisirs
	Fête du cheval	ACPd'Olgy

## Don du sang - 25 mai 2016

Trémery salle Arcabas  
de 16 à 19 heures

Amicale des Donneurs de sang  
de la Rive Droite

### Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

[mairie.argancy@wanadoo.fr](mailto:mairie.argancy@wanadoo.fr)

[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)



Argancy CAP 2020 est imprimé  
sur un papier respectant  
l'environnement et garanti sans  
chlore élémentaire.

Merci à Nathalie Martin pour  
cette photo du « Grand Arbre » de Rugy